AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1156
FR0010282822-FS0627

29 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SES IMAGOTAG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2018, la société de droit taïwanais Yuen-Yu Investment Co. Ltd [1] (15 F, No. 51, Sec. 2, Chung Ching South Rd, Taipei, Taïwan) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juin 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SES IMAGOTAG et détenir 866 666 actions SES IMAGOTAG représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de d'une augmentation de capital de la société SES IMAGOTAG réservée au déclarant[3].

[1] Contrôlée par la société de droit taïwanais E Ink Holdings Inc..
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 376 762 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'augmentation de capital à l'origine du franchissement de seuils).
[3] Cf. notamment communiqué de la société SES IMAGOTAG du 26 juin 2018.